

**Décision portant
nomination d'un agent comptable secondaire de l'AEFE**

NOR : EAEE2323371S

LE DIRECTEUR GENERAL,

Vu le Décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'article D. 452-16 du code de l'Education ;

Vu l'arrêté du 12 mai 2023 relatif au montant annuel de l'indemnité de manquement de fonds allouée aux agents comptables secondaires de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;

Vu l'arrêté de détachement du Ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse en date du 21 avril 2022 ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2023 fixant la liste des établissements d'enseignement français et des instituts régionaux de formation à l'étranger relevant de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;

Vu le contrat de recrutement en date du 1^{er} septembre 2023 entre l'AEFE et Monsieur Frédéric GULKASEHIAN ;

Vu l'agrément de l'agent comptable principal de l'A.E.F.E. à la nomination de Monsieur Frédéric GULKASEHIAN en qualité d'agent comptable secondaire du lycée Louis Massignon d'Abu Dhabi et de l'Institut Régional de Formation de la zone Moyen Orient (Emirats-Arabes-Unis).

DECIDE :

Article 1^{er} : Monsieur Frédéric GULKASEHIAN, Attaché principal de l'Etat classe normal, est nommé agent comptable secondaire du lycée Louis Massignon d'Abu Dhabi et de l'Institut Régional de Formation de la zone Moyen Orient (Emirats-Arabes-Unis), établissements en gestion directe de l'A.E.F.E, à compter du 1er septembre 2023.

Article 2 : Le montant annuel de l'indemnité de manquement de fonds allouée à Monsieur Frédéric GULKASEHIAN est fixé à 50 % du taux maximum prévu pour les agents comptables classés dans la Hors catégorie.

Article 3 : Il lui appartient lors de son installation de justifier d'une prestation de serment antérieure. A défaut, il sera tenu de prêter serment devant l'autorité compétente avant l'installation dans son poste.

Article 4 : Cette décision fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du Ministère de l'Europe et des affaires étrangères.

Fait à Paris, le 28 août 2023

Agrément de l'agent comptable principal

Le Directrice Générale de l'AEFE

Tossim ASSIH

Claudia SHERER-EFFOSSE